inement e	TONCTION	lage et a son	son mon	s rerrures necessaires a	ralentisseur, ues accessories et des ferrures necessaires a son montage et a son tonctionnement et ca dans la limite de 500Kg.	ce dans
ie en olds de ce	t la mass	l'Etat (2.1) e me valeur ég	vice dans	maxi admissible en ser ble en service dans l'Eta	Nova - Publice Pour Maria de l'agenta del l'agent (7.2), il est dellis de pouveil : A) Augmenter la masse en charge mad admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce	A) -Augi
	25	1025		701	Active Time Mid Roof	Active I
	25	1025			Active Time Low Roof	Active T
	Ö	585			ay	Active Day
		vant:	l'essieu a	carrosserie et l'axe de	2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :	2.15 Dis
1380	1085	985	799		2.14.2 Distance maxi:	2.14.2
307	169	124	36		2.14.1 Distance mini:	2.14.1
of,	Mid Ro	Active Time Mid Roof				
1397	1099	998	811		2.14.2 Distance maxi:	2.14.2
329	188	141	52		2.14.1 Distance mini:	2.14.1
of	Low Ro	Active Time Low Roof				
1395	1097	997	809		2.14.2 Distance maxl:	2.14.2
329	187	141	51		2.14.1 Distance mini:	2.14.1
	Day	Active Day				
				Option D		
1648	1314	1200	990		2.14.2 Distance maxi:	2.14.2
307	169	124	36		2.14.1 Distance mini:	2.14.1
	e Mid Ro	Active Time Mid Roof				
1664	1327	1213	1001		2.14.2 Distance maxi:	2.14.2
329	188	141	52		2.14.1 Distance mini:	2.14.1
	Low Ro	Active Time Low Roof				
1662	1325	1211	999		2.14.2 Distance maxi:	2.14.2
329	187	141	51		2.14.1 Distance mini:	2.14.1 [
	e Day	Active Day				
				Option C		
1916	1543	1416	1181		2.14.2 Distance maxl:	2.14.2 E
307	169	124	36		2,14.1 Distance mini:	2.14.1
101	e Mid Ko	ACTIVE ITTE MID KOOT				

3.2.3. Suralimentation : Out part who - compression and parties and dischargement avec	3.2.2 Principe de fonctionnement : Diesel 4 temps	3.2.1 Genre : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin	3.2 Description générale :	S. I.Z Maidhada moradi .	2 1 5 Marriage meterr.	3.1.1 Marque : IVECO	3.1 Dénomination du type :	Variantes:		3. MOTEUR	
לה המשתיים ביוני של המד ו	Diesel 4 temps	n interne, à pistons en mou		F3BEU001G-B	בשבים משבים			38	Moteur à combustion interne		
as d'échanne		vement alternatif et		E3BE0881C*D	ESPENABLO P			44	erne		
ant avec		vilebrequin		F3RE0681E-B	E3DEOGRAFIA			48			

3.3 Nombre et disposition de 3.4 Cylindrée (cm³): 12900 3.2.4 Dispositif anti - pollution : néant des cylindres : 6 en ligne

Régime de puissance maximale Puissance maximale (kW CEE) ue de compression : $16.5 \pm 0.8/1$ 279

324

353

3.9 Régime de couple maximal (trimn):
3.10 Régime de rotation maximal (trimn):
3.11 Carburant utilisé : Gasoil 3.8 Couple maximal (m daN): 1800 1900 2100 1000 2320

3.12.3 Matériaux : 3.12.1 Emplacement : 3.12.2 Capacité (litres): 3,12.1 Emplacement

3.12.2 Capacité (litres): 3,12.1 Emplacement: 3.12.3 Matériaux : ,12.2 Capacité (litres): Droit 600 Alu Droit 2 x 200 Acier En optiv Droit 400 + 300 En option Série Droit 300 Alu Gauch Boo Alu

Droit 400 Alu

3.13 Mode d'alimentation du moteur : injection directe injec
3.14 Type de filtre è air : è sec.
3.15 Aliumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 24V.
3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'au tovo

3.19 Nombre de silencieux d'échappement:
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore dB(A):

e et radiateur avec ventilateur

80 96 38

3.20.2 Régime de rotation o 3.20.3 Position de la sortie dans l'empattement, dans l'empattement, arrière cabine, ment : 1425 9000

ufoit dans l'empattement. ble de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :

constructeur. 3.24. Classe en ntale: 8877*0127A (euro3)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

botte mécanique à 16 combinaisons de marche avant et 2 de marche arrière, botte mécanique à 12 combinaisons de marche avant et 2 de marche arrière, our ment du levier de commande : au plancher. c'ambrayage : mono disque à sec. de de commande : à pédale et commande hydraulique. de tensmission entre la bottle de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais, utiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pne (3425).
(2425).
4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn:
Boîte de vitesses 1: référence (mm): 13R22

		-
MARR 1	Combinaison des vitesses	monoon 11 00 011000
1/13.80 1/11.54 1/9.49 1/7.93 1/6.53 1/6.46 1/4.57 1/3.82 1/3.82 1/3.82 1/3.82 1/2.08 1/1.2.08 1/1.2.08 1/1.2.08 1/1.2.08 1/1.2.08 1/1.2.08 1/1.00 1/1.00 1/1.0.84	Rapports de la boîte	
1/3.79	Rapport du pont	
1/62.30 1/43.73 1/35.98 1/30.05 1/24.74 1/20.66 1/17.32 1/11.447 1/17.48 1/17.88 1/18.88 1/18.59 1/3.79 1/3.18	Démultiplication totale	
3.9 5.7 6.8 8.3 9.9 11.8 17.9 21.4 221.4 221.0 37.1 37.9 34.1 37.9 45.2 64.6	Vilesses a 1000	

Rapports de la boîte

MAR1	12	/ 11 /	/10	8	80	7/1	6	Or	4	w	2		Combinalson des vitesses	
1/11.41	1/0.78	1/1.00	1/1.27	1/1.63	1/2.10	1/2.70	1/3,47	1/3.55	1/5.78	1/7.44	1/9.59	1/12.33	N*2	

1/5.56 1/6.09	8	1/4.67	1/4.23	Rapport final	
	1/1.56 1	1/1.45	1/1.32	conique	
)	1/3.200			eur dans les moyeux	Rédy
	option	Couples de pont en option	Couples		

teur kilométrique : oul.

SUSPENSION chronotachygraphe: oui. Limiteur de vitesses: oui.

5.1 Avant (essieu 1 et 2): essieu rigide – ressorts à lames amortisseurs télescopiques du type hydraulique sur essieu 1 et 2 - barre stabilisatrice sur l'essieu 1 (option).

5.2 Arrière
Essieu 3 et 4 : essieu rigide – ressorts à lames, fixés par pivot central – barre stabilisatrice sur l'essieu 3 (option) - 4 barres de réaction inférieures et 2 tirants supérieurs.
5.2.1 Suspension essieu moteur (essieux 2 et 3) : ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe il de la Directive 98/53 CEE.
5.3. Essieux relevables ou défestable : N.C.
5.4. Suspension spécifique : N.C.

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis et à recirculation de billes avec 2 circulis d'assistance séparés.

1) pompe hydraulique entraînée par le moleur, permettant l'assistance des essieux 1 et 2, sur l'essieu 2, vérin d'assistance dépendant du boîter de direction.

2) En cas de défallance du premier circuit d'assistance, le deuxième circuit permet l'assistance de direction des essieux 1 et 2 par l'intermédiaire du vérin sur l'essieu 2 et une pompe hydraulique entraînée par la chaîne cinématique.

8.2 Diamètre de braquage hors - tout (m):

3145 = 20.43945 = 22.4

FREINAGE (EBL)

7.1 Frein de service : A double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type i-

7.2 Repartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les essieux.
7.2.1 Dispositif anti-bioqueur des roues : oui (catégorie 1), 1 capteur par roue (essieux 1 et 4).
7.3 Frein de secours : constitué par le frein de stationnement.
7.4 Frein de stationnement : à commande manuelle, sur les roues arrières (essieux 3 et 4).
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5. 1 Frein de service : pneumatique.
7.5. 2 Frein de service : pneumatique.
7.5. 3 Frein de stationnement : mécanique (cylindres à ressorts).
7.6. 3 Frein de service : oui.
7.6. 4 Frein de service : oui.
7.6. 2 Frein de service : oui.
7.6. 3 Frein de service : oui.
7.6. 3 Frein de service : oui.
7.7 Reservoir de fluide ou d'énergie : 6 à 10 réservoirs d'air comprimé.
7.8 de 20 L pour circuit AV
7.9 de 20 L pour circuit AR
7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge et jaune sur la planche de brant

44/48 84 83 83

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression et défaillance de l'anti-bloqueur, 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : à la cief de contact.

7.8 Type de freins 7.8.1 Frein de sen

Réf. AD/AT 410 T 38/44/48 H (8x4x4) - 2176-05-00

permettant de satisfaira à l'essai du type II : Non concerné. additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : En

8. CARROSSERIE

10.1 Accessoires
10.1.1 Essule-glace : oul, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente.
10.1.2 Lave-glace : oul.
10.1.3 Rétroviseurs
10.1.3.1 Extérieurs : 1 côté gauche fixé sur la porte, 3 côté droit fixés :
engle et 1 accostage.
10.1.3.2 Intérieurs :
10.1.4 Avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre + 2 de 10.1.4 avertisseur sonore : oul, 1 électrique derrière la calandre : oul de 10.1.4 avertisseur sonore : oul de 10.1.4

pavillon (option).

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction de la colonne de direction de la carrosserie, lo.1.6 Extincteur : à Installer lors du montage de la carrosserie, lo.1.7 Chauffage autonome : Néant.

10.2 Marque d'identité :

acement de la plaque constructeur : Sur le ta

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : à Installer lors du carrossage. La la position devront être constatées après le carrossage.
 9.14 Feux spéciaux : néant.

10. DIVERS

8.9 Dispositif de protection latéral : A installer lors du carrossage. La fixation être constatées après carrossage.

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de roule : 2 (+ 2 Longue portée dans le pare-chocs en option).
9.2 Feux de croisement : 2 groupés aux feux de roule.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 Latéraux : 2 groupés aux feux de position arrière. A installer lors du carra position devront être constatées après carrossage.
9.4 Feux de position arrière : 2.
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 Indépendants.

K,4C3831B K,4C4431B K,4C4831B (*) De 0 à 9 10.2.5 Identific

WJMJ4CRSX0*000010
WJMJ4CSSX0*000010
WJMJ4CUSXX0*000010
X à Z.
(X) De 0 à 9.
(du moteur : Frappe à froid sur une plaque placée sur le côté arrière gauche

ם

SITES TECHNIQUES

dentité du transformateur : non concerné

0.2.4 Le numéro

ion commence à : du véhicule

10: 11: 12 à 17:

digit code refroidis digit invariati digit invapiati établissamen

9.8.2 Arrière: 2 groupés avec les feux positions AR.
 9.8.3 Latéraux: à Installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être consta

par fonctionnement simultané des feux de changement de directionnement simultané des feux positions AR.

9.12.1 Avant : 2 indépendants. 9.12.2 Arrière :2 groupés avec les feux positions AR.

 (.10 Circuit de freinage de la remorque : oui, pour porteur remorquari Alimentation pneumatique
Commande : pneumatiques et électrique, assurée par prise ISO 7838 1985 (5 broches).
 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : non.
 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui. option, (hydraulique ou électrique).
7.9.3 Dispositir ralentisseur permettant de satisfaire à l'essal du type II bis: Frein moteur.
7.10 Circuit de freinage de la remorque : oui, pour porteur remorquant Alimentation pneu

surélevé sur cabhe profonde. Toit ouvrant.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Cabhe métalique seuf calandre et pavillon.

8.3 Nombre de places assises : 2 ou 3 pour cabine AD, 2 pour cabine AT.

8.4 Sièges :

8.4.1 A l'avant. 1 pour chauffeur réglable et pneumatique, 1 pour passager latéral réglable ou fixe, fixe pour passager central.

8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes avant descendantes à commande manuelle ou électrique sur demande.
commande manuelle ou électrique sur demande.
8.7 Nature des madériaux utilisés pour les vitrages :
8.7 Pare-brise : verre teuilleté.
8.7 2 Vitres latérales : verre trempé.

4: a3:

code constructeur, est, type de cabine d'un véni digit invariable digit invariable code moteur

"MLW"

«R»=F3BE0681G (38) «S»=F3BE0681C (44) «U»=F3BE0681E (48) «S»=F3BE0681E (48)

≀ de 0 à 9 » ≀ 0 » ≀ de 0 à 9 ou de A à Z »x—

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

.2.2 Emplacement de la frappe à frold du numéro d'il

tion : Sur le longeron droit à hauteur

sous la calandre fixée par

umatique sur le

nt 1 grand

o.r.2 vitres latérales : verre trempé. 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé en 3 parties(en option). 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité. 8.8.1 Places avant : 2 u 3 ceintures, 3 points à enrouleurs. 8.8.2 Places arrière :-

etire constatées après carrossage.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : non, véhicule classé hors – route.
8.10.2 Arrière : Equipement fourni sur demande. La fixation et la constatées après carrossage.
8.11 Système anti-projections :non, véhicule classé hors – route. classé hors – route. foumi sur demande. La fixation et la position du dispositif devront être

carrossage. La fixation et

les feux positions AR.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux positions AR.
9.6.1 Troisième feu stop central : non.
9.7 Eclairage de la plaque d'Immatriculation : 1 groupés avec les feux positions AR.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8 1 Avant : non.

après carrossage.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané.

9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux.

9.11 Feux de broulliard :

9.11.1 Avant : 2 indépendants (option).

9.11.2 Arrière : 2 groupés avec les feux positions AR.

11.7 Nature

Emplacement de la plaque du correcteur: Sans objet fonction gérée électroniquement.

2 passion déclarée par le constructeur (P2): 10.5 (+0.2) bars.

3 Pression de disjondition: 10.5 bars.

4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur)

4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge): 8.5 (-0.3) bars.

1.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune): 8.5 (-0.5) bars.

1.5 Longueur des bras de lavier: 1.

1.6 Courses maximales des actionneurs de freins: sans objet Freins à disques à l'AV Freins à du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription
Frein avant
Frein arrière
Frein REM et stationnement
Servitudes Circuit frein avant
Circuit frein arrière
Circuit frein remorque et stationnement
Circuit pour servitudes

11.8 Observations: Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

effectuées à la demande du représe dité du constructeur :

78190 TRAPPES que les véhicules de catégorie internationale N3 – genre dont les types – variantes - versions suivent : type : KJ4C ; variantes : 3831B – 4431B – 4831B 23-28-31-39

En châssis cabine satisfont aux dispositions des 13 du code de la route et des arrêtés ministréhicule concerné. R 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-en application, pour la catégorie du

ntwery, le 13 mai 2005 le l'Industrie et des Mines signé : L. MIS)

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES:
La réception de ce véhicule ne peut être Interprétée comme une condition suffisante à l'octrol d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue peur l'article R.443-1 du code de la route dans les conditions de poids chaprès : Poids total en charge autorisé : 36,51-39,81-411 (voir condition au pt. 2.3.1. de la notice descriptive).

Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2 Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E..

Enregistré sous le n'AU-2176.05.00

Fait à Paris, le 13 mai 2005

Pr. le Directeur Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre Nationale de Réception des Véhicules
(Signé: J.B. AVRILLIER)

Réf. AD/AT 410 T 38/44/48 H (8x4x4) - 2176-05-00

VECO

13 mai 2005

(Véhicules livrés en châssis - cabine, VASP)
Je soussigné : IVECO France S.A., 6 rue Nicolas Copernic – 78190 TRAPPES représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur certifie que e le véhicule livré :
- en châssis - cabine (1) : (voir nota 1)
- en vASP(1) : (voir nota 2)
- (2) Dénomination :
- (D1) Marque :
- (D2) Type Variantes Versions :
- K446337B – KJ4C4431B – CERTIFICAT DE CONFORMITE (Véhicules livrés en châssis - cab

IVECO KJ4C4831B – KJ4C4431B – KJ4C4831B 23-28-31-38 AD/AT 410 T 38/44/48 H (8x4x4)

17 (3) (D3) Dénomination commerciale : AD/AT 410 T 38/44/49 H (8x4x4)

(E) Numéro d'identification ou numéeo d'ortre dans la série du type : 8 | 1 | Masse en charge maximale

(F1) Masse en charge maximale

techniquement admissible (kg):
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg):
32000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat
(PTAA) (kg):

(E) 44000(3 et 4) 40000 (3)

44/46 84 83 83 vertical arrière cabine

Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 888 d) rôté droit-

1425

 est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus; N.C. 8877*0127A - sort de nos usines (magasins) le : (V9) Classe environnementale: CO2 (g/km):

pour être livré à

sur le certificat de conformité ci-dessus à été régulièrement mis à la circulation Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui dans les conditions fixées par les lois et règlements français. Dispense N°1 du Directeur des Services Fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999. IVECO France S.A. (par délégation spéciale du président)

COMBTIBUE SURVINGIAIS I COM SOL

ATTESTATION DE

sentant accrédité de IVECO

conformité ci-dessus sort de nos usines Je, soussigné IVECO France SA, 6, rue Nicolas Copernic – 78190 TRAPPES, reg MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, cept Que le véhicule faisant l'objet du certurant se faipe de : 1. Réservoir(s) de Nombre Acarburant :

aluminium - aeier Copacité (litres) : 3 C C Emplacement : D prévu au point Ralentisseur ad

ri

(2) farquide ce ralentisseur: \mathcal{L} \mathcal{C} \mathcal{C} \mathcal{C} \mathcal{C} \mathcal{C} outs de ce ralentisseur permettant la majoration du \mathcal{C} \mathcal{C} of et du PTRA (voir nota du chapitre 2): \mathcal{L} \mathcal{D} and de ce ralentisseur : 2£ 7.9.2 : Si oui

de(s) essieu(x) ŝ

Ö.

9996 an du l'annexe II de la directive 96/53 CEE. 8500 7500 narges maximales admissible:

 Rayer les mentions inutiles.
 A compléter par le constructeur Ξ

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

cuments (1) Rayer la ou les mentions inutiles.
 (2) A compléter par le constructeur.
 (*) Référence communautaires de la directive 1999/37/CE relativ

e prévue par ous ci-après : kg (à partir de (3) Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation sp l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions - PTAC : 36500 kg (empt 3200) – 31700 kg (empt 3500)

EEE

PTRA: supérieur à 100000 kg et jusqu'à 180000 k

ieu 3: 13000 kg qye devra dans ce cas être maintenu en ar des proyens mécanique en cas arvoirs d'air de la semi-remorque pour - Masse en charge maxi admissible sur l'essieu 2 :

- Masse en charge maxi admissible sur l'essieu 2 :

(*) Le dispositif de freinage de la semi-remorque den position de serrage, après son application, par des mid absence prolongée d'air dans le ou les réserons d'PTRA supérieur à 100 tonnes.

(4) Ce PTRA ne pourra figurer sur la carte gna qu'à carrossage qui devra indiquer que le venique est é CONT.

de grae qu'à la vue du certificat de vehigule est équipé d'une carrosserie PTE

du véhicule désigné cl-dessus, il doit ficat le procès-verbal de réception du type et Nota 1. - Pour obtenir l'immatricula notamment être joint au présent informe à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 des véhicules automobiles pour les camions, éhicles ranorquês ou, pour les véhicules tracteurs routiers, pontage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de 2019 jullet 1954 relatif à la réception des véhicules condent aux dispositions du paragraphe A de cette annexe; conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de soit un certificat de carrossage co juillet 1954 relatif à la réception camionnettes et véhicules remo une attestation de m l'arrêté ministériel du

roal de réception à titre isolé. automobiles et rep soit un certificat de réception complem - soit un procé Nota 2. - Pour

footshir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit not se joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et

cat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de

ocès-verbal de réception à titre isolé

6. rue Nicolas Capathic - 78083 TRAPPES CEDEX 9 NADINE NOGUES

CARACTERISTIQUES

150 Sur l'essieu 1: 73 % 22 % Sur l'essieu 2: 73 % 22 % Sur l'essieu 2: 73 % 22 % Sur l'essieu 3: 73 % 22 % 10. Type de cylindre de Frein 24 24 16 16 Sur l'essieu 1 : Sur l'essieu 2 : Sur l'essieu 3 : Sur l'essieu 4 : Type de cabine E (2) 300 20

£ EEE EE Ensemble véhicule (sans marquage) Sans-AD: Cabine courte AL-LR: Gabine-Profonde-Toit-Bass AT-MR: Gabine-Profonde-Toit-Hauf Entité-technique-(marquage) Type de protection AR: 3

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVEÇO FAMILLE: KJ4C

IYPES: KJ4C3831B - KJ4C4431B - KJ4C4831B

GENERALITES
 0.1 Constructeur : IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM.
 0.11 Représentant accrédité en France : IVECO FRANCE S.A. 6, rue Nicolas Copernic - 78190
 17APPES

0.2. Constructeur de la Xe étape : sans objet 0.3 Marque : IVECO

0.4 Désignation commerciale : AD/AT 410 T 38/44/48 H (8x4x4)
0.5 Catégorie internationale : N3G
0.6 Centre : Châssis - cabine pour CAMION - VASP, véhicule classé hors - route selon les définitions de l'annexe II de la directive 70/156 modifiée.

Variantes

Variantes

Versions (empattements) Versions (empattements) 3831B - 4431B - 4831B

	Variantes	38 = (279 kW) (Empattements)	44 = (324 kW) 23 = 1875 + 2375 + 1380	48 = (353 kW) 28 = 1875 + 2875 + 1380	3 = euro 3 31 = 1875 + 3145 + 1380	= suspension 39 = 1875 + 3945 + 1380
.1 Décodage des TW:	Type	K = type commercial cabine 3	J = porteur (8x4x4) 4	TC)		

0.8 Puissance administrative: 34 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 4 essieux, roues simples à l'avant (essieu 1 et 2), roues jumélées à l'arrière (essieu 3 et 4).

1.1. Emplacement des roues motroes : à l'arrière (essieu 3 et 4). En option : système de règulation anti-pathage (ASR).

1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant (essieu 1 et 2).

Chame mayimale sur l'accieir 1	Pneumatiques	atiques
	Essieu 1 et 2	Essieux 3 et 4
Option A - 9000 Kg	385/65R22.5 (160G)	13R22.5 (154/150G) 315/80R22.5 (154/150G)
Option B - 8500 Kg.	385/65R22.5 (158G)	13R22.5 (154/150G) 315/80R22.5 (154/150G)
Option C - 8000 Kg	385/65R22.5 (158G) 13R22.5 (156G) 315/80R22.5 (156G)	13R22.5 (154/150G) 315/80R22.5 (154/160G)
Option D - 7500 Kg	385/85R22.5 (158G) 13R22.5 (154G)	13R22.5 (154/150G) 315/80R22.6 (154/50G)

(Les indices de charges et de vitesses sont des valeurs minimales). Le montage des pneumatiques AV/AR est autorisé dans la limite d'une diffén Le montage des pneumatiques AV/AR est autorisé dans la limite d'une di inférieure ou égale à 8 %. 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à 2 longerons en tôle e de U entrebisés par des traverses.

utis en forme

1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant longitudinal 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

véhicule vers l'arrière Au sein de la présente notice, les essieux sont númérotés de 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'État (P 32000 2. MASSES ET DIMENSIONS (mm & Kg)

PTE CONT et circule avec une 32000 s retat (PTRA): 2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en 2.2.2 Avec système de freinage de remorque : 40000

Mydroule sous couvert de l'autorisation ou code de la route : ns l'Etat (PTAC) : 36500 (empt 2375) en service dans l'Etat (PTRA) : (*) Uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une remonque attelée, genre REM ou RETC carross 2.3 Masse en charge max admissible lorsque le spéciale délivrée en application de farticle p. 83.2.3.1 Masse en charge maxi admissible en sy 39800 (empt 2875) - 41000 (à partir de fits prot) 2.3.2 Masse en charge maxi de l'ensemble en signatification de l'ensemble que de l'ensemble en service de l'e

200

e devra dans ce cas être maintenu en position de ens mécanique en cas d'absence prolongée d'air torque pour PTRA supérieur à 100 tonnes. ssible: 41000 Option A 9000 9000 - supérieur à 100000 et jusqu'à 180000 - supérieur à 100000 et jusqu'à 180000 Serrage, après son application dans le ou les réservoirs d'air en 2.3.3 Masse en charge maxi en en 2.3.3.2 sur l'essieu 4 : 13000 2.4 Masse en charge 2.5 Charges maxima 2.5. 1 Sur l'essieu 2.5. 2 Sur l'es 2.5. 3 Sur

10500 Option C 10500 8000 8000 10500 10500 2.5. 1 Sur l'essieu 1 ; 2.5. 4 Sur l'essieu 4 : 2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 2.5. 4 Sur l'essleu 4 : 2.5. 1 Sur l'essieu 1: 2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 2.5. 3 Sur l'essieu 3 : 2.5. 3 Sur l'essieu 3 : 2.5. 4 Sur l'essieu 4 :

1827 2875 nine essieux 2 et 3): u landem AV : l'tandem AR : chassis cabine to véhicule en ordre d ent augmenter en fonct essieux 1-2-3 et 4

10800 3438 3438 1963 1963 1963 19610 3485 1970 11010 3485 1970 11970 1440 2550 Active 3453 3453 3452 1927 3453 3453 3552 1927 1928 2.9.1 Sur essieu 1: 343.
2.9.2 Sur essieu 2: 355.
2.9.3 Sur essieu 2: 355.
2.9.4 Sur essieu 3: 355.
2.9.4 Sur essieu 4: 193.
2.10 Porte-à-faux avant : 193.
2.12 Longueur hors - tout : 2.12 Longueur hors - tout : 822 Longueur hors - tout

3901 4021 11957 5 3145 10500 6750 3750 1440 1225 marche,
le carrossé (Imposé par le freinage):
2375 2875 2.11 Porte-à-faux arrière : 2.11.1 Mini sans ferrures ni accessoires : 2.11.2 Maxi sans ferrures ni accessoires 2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires Rappel des empattements 2.9.0 Total: 2.9.1 Sur essieu 1 et 2: 2.9.2 Sur essieu 3 et 4:

2.12 Longueur hors - tout:
2.12 Longueur hors - tout:
2.12 Longueur hors - tout:
2.13 Largeur hors - tout:
2.13 Largeur hors - tout:
2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule:
- du centre de gravité de la charga (carrosserie, aménagément et équipements, cargalson), pour les véhicules porteurs;
- de la sellette d'attelage, pour les véhicules tracteurs.
- de la sellette d'attelage, pour les véhicules tracteurs.
- cet intervalle est repairé par a ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection.
- verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus.

329 1928 329 1931 Active Day 141 187 31 1424 1553 11 tive Time Low Roof 141 188 31 1427 1555 11 e Time Low Roof 141 188 8 841 1783 2 6 Time Mid Roof 124 169 8 Active Active 52 1380 51 1188 36 Option A Option B Rappel des empattements Susp, méca, essieux 1-2-3 et 4 2.14.1 Distance mini: 2.14.2 Distance maxi 2.14.1 Distance mini: 2.14.2 Distance maxi 2.14.1 Distance minl: 2.14.2 Distance maxi 2.14.1 Distance mini 2.14.2 Distance max

52

2.14.1 Distance mini: 2.14.2 Distance maxi

10500 Option B

8500

8500

10500